



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 22 RAMADAN 1439 (7 Juin 2018)**

\*

**I- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :**

**✚ Projet de loi :**

✚ **Projet de loi n° 76.17** relative à la protection des végétaux.

**✚ Projets de décrets :**

- 1. Projet de décret n° 2.18.398** modifiant le décret n° 2.08.530 du 17 regeb 1431 (30 juin 2010) pris pour l'application de la loi n° 33-06 relative à la titrisation des actifs.
- 2. Projet de décret n° 2.18.396** complétant le décret n° 2-02-854 du 8 hija 1423 (10 février 2003) portant statut particulier des personnels du Ministère de l'Education Nationale.

**✚ Accord International :**

- ✚ **Accord** relatif à la promotion et la protection réciproques des investissements entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo, fait à Brazzaville le 30 avril 2018.
- **Projet de loi n° 40.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Directeur de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région de Souss-Massa ;
- Le Directeur de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région de Laâyoune-Sakia El-Hamra ;
- Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Essaouira ;
- L'Inspecteur Régional de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du Territoire de la région de Laâyoune-Sakia El-Hamra ;
- La Directrice de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Le Directeur Général de la Société Nationale des Transports et de la Logistique.